

Ligne à Haute Tension, le Silence.

Le Réseau de Transport d'Électricité, RTE envisage la création d'une liaison souterraine de 90 000 volts entre les postes d'Epines Fortes à St Pierre des Corps et de Portillon à St Cyr sur Loire. Le but annoncé est de « renforcer les lignes haute tension du nord de l'agglomération de Tours ». Ce projet est basé sur des objectifs de croissance de consommation de 12 % à l'objectif de 2020.

Nous sommes intervenus en conseil municipal, car les communes concernées, St Pierre, Tours et St Cyr, ont eu à se prononcer et notre ville de prime abord ne s'y est pas opposée.

Nous, nous désapprouvons la méthode de concertation et le choix retenu. En effet, il a été délibérément choisi l'enfouissement en zone habitée. Les deux autres solutions non retenues n'ont sûrement pas été sérieusement étudiées, et les raisons évoquées nous semblent succinctes et non argumentées.

Nous nous étonnons que cette étude ne parle pas des risques (électromagnétiques) encourus par la population.

Pourtant, la CRIREM* précise « l'enfouissement des lignes HT et THT génère donc un risque sanitaire plus important dans le cas de lignes enterrées sauf si le blindage des câbles est réalisé dès que le tracé traverse une zone habitée ».

Aujourd'hui les méfaits sur la santé des champs

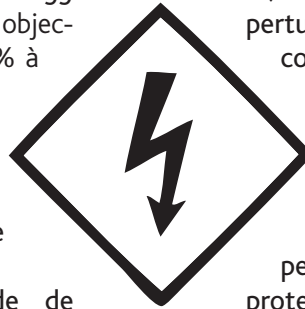
magnétiques font l'objet de sérieuses interrogations. Cette ligne sera enfouie à proximité d'une école et de nombreuses habitations, mais il n'est pas prévu de blindage.

Enfin, la réalisation des travaux s'étendra sur 1 an, perturbant encore les déplacements dans les communes jusqu'à fin 2014.

Suite à notre intervention, la NR a publié un article qui a fait réagir le Maire de TOURS qui s'est opposé à ce tracé, mais pas aux autres qui affectent aussi ST PIERRE.

Au nom du principe de précaution, nous pensons qu'il est préférable de privilégier la protection de la population par rapport au coût financier. C'est pourquoi, nous avons invité RTE à étudier non pas un projet pour augmenter les capacités électriques, mais plutôt des solutions pour diminuer les consommations, cela permettrait de revoir à la baisse les besoins en électricité et de remettre en cause tout ou partie de ce projet.

Depuis, pas de nouvelles... Allons-nous encore longtemps accepter de nouvelles nuisances sanitaires ?



* (riirem

Centre de Recherche et d'Information Indépendant
sur les Rayonnements Electromagnétiques

Des antennes relais moins fortes et plus loin !

Depuis plusieurs années Arial intervient pour limiter l'exposition aux ondes des antennes relais. L'antenne Free, proche de l'école P. SEMARD et du pole petite enfance, a relancé le débat et c'est avec raison qu'un collectif de parents d'élèves, d'associations, et de riverains s'est mobilisé contre son installation. Lors de leur dernier rendez-vous, Mme le Maire a demandé à l'installateur de modifier l'orientation de l'antenne. Mais ce n'est pas suffisant.

Contrairement à ce que disent certains, nous ne sommes pas pour le retour à la bougie. Les associations spécialisées comme la CRIREM, ou Robin des Toits demandent une limitation de l'exposition à 0,6 v/m max.

Sans altérer le bon fonctionnement des réseaux, on peut installer des antennes moins fortes quitte à les multiplier.

D'autre part, le principe de précaution exige un éloignement plus grand des sites sensibles comme les écoles. Les pays qui ont légiféré sur le sujet recommandent de maintenir les antennes relais à plus de 300 voire 500m.

Nous avons donc demandé à la Majorité Municipale d'engager des négociations et d'exiger une modification de la charte sur les antennes dans ce sens, avec tous les opérateurs.

« Vous appréciez le Fil d'ARIAL, alors soutenez le. »
(nous contacter à l'adresse indiquée sur Le Fil d'ARIAL)

Non, la régie ce n'est pas la fin du monde !

Pourtant le PC nous l'avait dit : passer en régie risque d'augmenter le prix de l'eau.
Nous passons en régie au 1^{er} janvier 2013 et déjà le prix de l'abonnement eau baisse !

Mais tout n'est pas rose :

Conseil de gestion : la Majorité nous en a exclu en limitant le nombre d'élus du Conseil Municipal.
Plus encore, au lieu d'ouvrir des postes, comme nous le demandions, aux diverses associations et à des usagers tirés au sort, la majorité a choisi 4 représentants : 2 désignés par le PC et 2 par le PS.
Vive la démocratie !

Appel d'offres : avec le retard pris, il a fallu faire appel à des sociétés pour assurer 2 grosses prestations de service.
L'expert rencontré en commission avait pour garantir l'avenir, insisté sur 3 points :

- n° 1 séparer les domaines d'intervention et ne pas tout confier au même prestataire ;

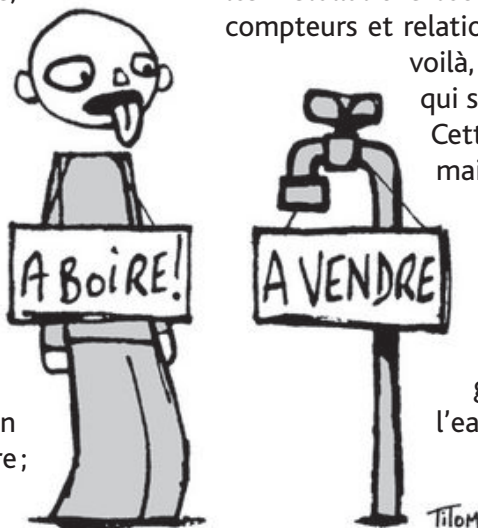
- n° 2 choisir d'autres prestataires que les grandes sociétés ;
- n° 3 limiter la durée à 2 ou 3 ans maximum.

VEOLIA le retour !

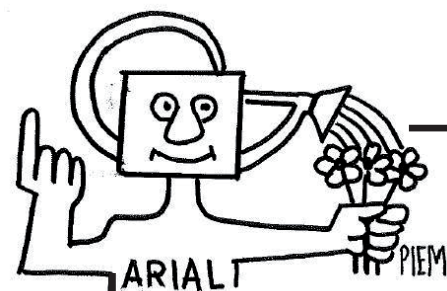
Pour 2 marchés la Majorité a lancé un appel d'offres sur **5 ans** prétextant qu'à durée moins longue, les petites sociétés ne pourraient pas postuler ; un pour les installations techniques, l'autre pour le relevé des compteurs et relations techniques avec les usagers. Et voilà, c'est Véolia qu'on a poussé dehors qui se voit offrir les 2 contrats.

Cette multinationale garde donc la mainmise sur toutes nos installations et sur la relation technique avec nos usagers pendant 5 ans et 452 000 € par an !

Et après ? On peut vraiment s'inquiéter sur l'avenir réel d'une gestion publique de la gestion de l'eau par la municipalité !



© Titom



Brèves de conseil

APPELS D'OFFRES RÉGIE MUNICIPALE EAU : AU SECOURS VEOLIA REVIENT !

Au dernier conseil nous avons demandé dans quels journaux étaient parues les offres de prestations pour la régie; bizarrement ni le Maire ni ses adjoints ne s'en souvenaient ! Nous avons demandé si c'était la NR, Mme le Maire a répondu que ce journal était peu lu par les chefs d'entreprises... Etonnant !
Devant ce manque flagrant de souvenirs, nous avons demandé la liste par écrit et effectivement la NR n'a pas été retenue pour ces annonces. Il y a eu des parutions nationales dans les journaux officiels, mais pour le régional c'est : «LA VOIX DU PEUPLE» Hebdo de la Fédération PCF d'I & L (habilité par le Préfet pour les annonces légales) qui a hérité des publications. Nous devons bien reconnaître que ce journal est plus lu par les directeurs de société puisque VEOLIA a trouvé l'annonce ...et a été retenu !
Coût, conformément au barème officiel que nous a communiqué la Mairie : 2 173,61 € pas de petits profits pour les Camarades !

Vroumm... Vroumm...FLASHHH !!!

Au mois de juillet 2012, des véhicules sont loués par la ville pour nos centres de loisir. En septembre la mairie reçoit 2 PV pour excès de vitesse sur des tronçons limités à 50 Km/h concernant 2 de ceux-ci, avec l'immatriculation, la date, l'heure et le lieu de l'infraction. Bizarre, impossible d'après la Majorité Municipale de savoir qui conduisait à ce moment en ces lieux précis.
Conclusion : c'est vous, contribuables de ST PIERRE, qui n'avez commis aucune infraction qui allez payer les contraventions !
Cela a été voté au conseil municipal de décembre 2012, nous nous sommes prononcés CONTRE.
Souhaitons quand même à Madame la Sénatrice Maire que les points correspondants ne soient pas retirés de son permis de conduire !

Pour nous contacter :

ARIAL association – 7 impasse Boisdenier
37700 St Pierre des Corps
Courriel : arial.sp@laposte.net

